

## Budget 2020 : toujours plus loin dans l'austérité

Le budget de l'Éducation nationale a été adopté à l'Assemblée nationale le 30 octobre. Il s'inscrit dans la continuité : des réformes qui aboutissent à des suppressions de postes.

Le ministre qui se vante de son bilan se garde bien de communiquer sur les chiffres.

### Suppressions de postes : le ministère persiste et signe

Partout, dans les établissements, dans les services de l'Éducation nationale, les personnels sont en sous-effectifs et à bouts en ce début d'année scolaire.

En 2019, 818 postes ont été supprimés dans le premier degré et 2600 dans le second degré. 6% pour l'enseignement général et 9% pour l'enseignement professionnel avec 1 poste sur 5 supprimé en SVT et la moitié des postes supprimés en Lettres-anglais, par exemple.

Si, dans le premier degré, 1315 postes supplémentaires sont annoncés dans le Premier degré, dans le cadre des dédoublements, 2108 postes sont supprimés dans le Second degré pour 36 000 élèves attendus à la rentrée 2020 (1867 suppressions en collège, 1109 en lycée général et technologique et 685 au lycée professionnel)

Le ministère écrit que : « *Le volume d'enseignement du 2d degré public sera maintenu en 2020. La compensation de la diminution des moyens d'enseignement sera assurée par l'augmentation du volume des heures supplémentaires.* »

Combien d'élèves n'ont pas d'enseignant à la rentrée 2019, faute de recrutement à la mesure des besoins ? 400 postes de personnels administratifs ont été supprimés. En 2020, le ministère persiste et signe en ne créant aucun poste supplémentaire. La réforme territoriale, les mutualisations des services, la fermeture des CIO entraînent redéploiements et suppressions massives de postes ainsi qu'un accroissement du recrutement précaire à court terme.

Ainsi, à Besançon, pour recruter 9 personnels RH de proximité, catégorie A, le rectorat ferme 26 postes administratifs de catégorie C à la rentrée 2019 .

L'annonce de la suppression des 70 000 suppressions dans l'ensemble de la fonction publique et 10 500 dans la fonction publique d'État est le cadre dans lequel s'inscrivent ces suppressions de postes.

À quel prix pour les personnels ? À quel prix pour la continuité du service public ?

Rien n'est prévu pour améliorer les conditions de recrutement, de travail et de rémunération des AESH. Rien non plus pour les médecins scolaires.

Pour le ministre cela « *reflète un problème à l'échelle de la société... il ne s'agit pas tant qu'un problème budgétaire que d'un problème de ressources humaines* ».

Cela s'inscrit pleinement dans le cadre de la loi de la transformation de la Fonction publique qui vise à s'attaquer aux garanties statutaires pour sous-recruter, développer le recrutement précaire, alourdir la charge de travail de chacun pour continuer à diminuer les dépenses, quel que soit le prix à payer pour les personnels et les élèves.

### Quelques miettes pour les plus « méritants » : il n'y en aura pas pour tout le monde

La hausse du budget de 2% avec une inflation de 1,4% en 2020 couvre ce que le ministère appelle le « glissement vieillesse technicité », c'est-à-dire, l'évolution des carrières dans le cadre des grilles d'avancement. Les mesures prévues par PPCR et la prime REP+ sont budgétées. Il reste moins de 100 millions pour les mesures catégorielles supplémentaires. Pour un effectif de 1.1 million, cela fait une marge de 100€ annuel par personne et l'équivalent d'une place de cinéma par mois...

La FNEC FP-FO refuse d'accepter ce cadre qui mène au démantèlement de toutes nos garanties statutaires.

La FNEC FP-FO demande la création de postes à la hauteur des besoins.

Défendre l'augmentation générale des salaires, la hausse de 18% du point d'indice à hauteur, l'accès de tous au dernier échelon de la carrière, c'est défendre le statut.

Dans la même logique, la FNEC FP-FO défend l'augmentation des pensions qui ne peut passer que par l'abandon du projet Macron-Delevoye.

**C'est pourquoi la FNEC FP-FO propose à tous les personnels de se réunir dès maintenant pour décider la grève à compter du 5 décembre jusqu'à l'abandon du projet Macron-Delevoye.**